**Jeudi 8 avril 2021**

**Ouverture de la session administrative**

**Discours du Président Edouard Fritch**

Monsieur le Haut-commissaire de la République,

Monsieur le président de l’assemblée de la Polynésie française,

Monsieur le vice-président,

Mesdames et messieurs les ministres,

Mesdames et messieurs les représentants,

Monsieur le président du Conseil économique, social, environnemental et culturel,

Messieurs les représentants de la justice,

Mesdames et messieurs les représentants des organisations syndicales et professionnelles,

Madame et messieurs les représentants des confessions religieuses,

Mesdames et messieurs les chefs de service du Pays et de l’Etat,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Avant d’entrer dans le sujet qui nous rassemble aujourd’hui, permettez-moi d’adresser mes salutations les plus chaleureuses aux deux Représentants entrant dans le groupe Tapura Huiraatira.

Je salue et j’adresse mes hommages à madame Maeva BOURGADE qui vient en remplacement de madame Tapeta TETOPATA.

Je salue et j’adresse mes encouragements à monsieur Fernand TAHIATA, maire de Tubuai, et qui a officiellement adhéré au groupe Tapura, depuis le 1 avril, comme annoncé.

Je suis heureux de pouvoir compter sur les 37 Représentants du groupe majoritaire.

Vous savez, nos acteurs socio-professionnels m’ont encore rappelé récemment combien la stabilité politique est précieuse et indispensable pour préserver la confiance.

Aussi, je vous encourage à rester solidaires et unis.

\*\*\*\*

L’ouverture de la session administrative de notre assemblée est traditionnellement le moment de faire le bilan de l’année qui vient de s’écouler et de donner quelques orientations pour les mois à venir.

L’année 2020 restera marquée par la crise sanitaire mondiale et ses conséquences sur l’activité économique et sociale de notre Pays. Le premier trimestre de cette année 2021 et probablement le second, s’inscrivent hélas, mes chers amis, dans la même dynamique déflationniste.

Je pense en premier lieu au 141 polynésiens qui ont été les victimes de cette terrible pandémie de la COVID 19 et à leur famille qui ont été durement éprouvées par leur disparition.

Je pense aussi aux personnes fragiles et malades qui ont été affectées par ce satané virus et qui garderont à jamais les séquelles de son sinistre passage.

Je pense à ceux qui ont vu le cours de leur vie chamboulé par les mesures de confinement qu’il a fallu prendre en urgence pour se protéger de la propagation incontrôlée du virus.

Tous, avons souffert de cette situation incroyable qui a remis en cause nos espérances d’une vie plus agréable

Notre économie a subi cette crise de plein fouet. Nous enregistrons une contraction du PIB, en volume, de 10%. Pour le dire autrement, il s’agit d’une perte de valeur ajoutée de 75 milliards XPF, soit l’équivalent des acquis de la croissance depuis 2015 !

Cette perte de valeur s’explique d’une part par le confinement du mois d’avril 2020, et d’autre part via la « fermeture » des frontières sur l’ensemble du deuxième trimestre 2020.

Près de la moitié de la perte annuelle en PIB provient des difficultés de la branche transport, essentiellement aérienne et de l’ensemble de ses effets, directs et induits, sur le tourisme depuis mars 2020. Entre 2019 et 2020, la fréquentation touristique a reculé de 67%.

Dès le début de la pandémie, la Polynésie a adopté et mis en œuvre un plan de sauvegarde de l’emploi, et mobilisé d’énormes moyens financiers tant pour contrer l’expansion du virus que pour atténuer les effets sociaux et économiques consécutifs à cette crise.

Hier encore, et dans le cadre du plan de relance, le conseil des ministres a validé une subvention d’un demi-milliard à la SOFIDEP pour des prises de participation au capital des PME les plus fragiles pour leur permettre de se développer et d’emprunter dans les meilleures conditions.

L’Etat a également apporté sa contribution au soutien des entreprises par le biais des prêts garantis à hauteur de 50 Mds de XPF et du fonds de solidarité qui dépasse aujourd’hui les 10 Mds X PF.

Ce plan a permis de préserver la majeure partie des revenus des ménages et la trésorerie des entreprises, alors que certaines étaient privées de chiffre d’affaires pendant plusieurs mois.

Ces aides et prêts ont permis d’éviter un grand nombre de fermetures d’entreprises et son corollaire de licenciements à court terme.

Néanmoins, force est de constater que de 4 000 personnes ont perdu leur travail ou leur activité sur l’année, et près de 9 000 emplois en équivalent temps plein ont été détruits en l’espace seulement de 4 mois, entre janvier et avril 2020, dont 41 % dans le secteur de l’hébergement et de la restauration.

Les dispositifs exceptionnels de sauvegarde des emplois mis en place dès mars 2020 ont permis de soutenir plus de 26.000 personnes (salariés, entrepreneurs indépendants et foyers sans revenu) entre avril et décembre 2020.

Ce sont plus de 6 milliards XPF qui ont été consacrés par le Pays à cet édifice de solidarité face à la crise sanitaire. Parallèlement, nous avons poursuivi notre soutien aux demandeurs d’emploi en prolongeant les mesures de droit de commun d’aide à l’emploi et à la formation professionnelle.

Je le réaffirme aujourd’hui : notre objectif de sauvegarde des emplois a donc été assuré et nous avons pu limiter la casse.

Ainsi, en 2020, le nombre d’effectifs salariés a baissé de 3,5% soit une perte de 2 267, dont 296 licenciés économiques. L’impact de la crise sanitaire n’a pas permis à de nombreuses entreprises de maintenir ou renouveler leurs salariés en CDD ou de reconduire les personnels en « extra » dans l’hôtellerie ou la restauration.

Par ailleurs, plus de 7 000 salariés se sont retrouvés en réduction du temps de travail du fait de la baisse d’activité notamment dans les secteurs du tourisme et de l’aérien. Le DIESE et la Convention de Soutien à l’Emploi (CSE) ont permis de compenser en partie la perte de leur salaire.

Parallèlement, ce sont près de 2 900 entreprises individuelles qui se sont créées en 2020, soit une augmentation de 9% par rapport à 2019. Cette dynamique montre la capacité des polynésiens à se réinventer, à ne pas baisser les bras, à se reconvertir dans les périodes difficiles.

Concernant 2021, nous le savons, l’année sera encore difficile. Du fait des restrictions de déplacement et de voyage auxquelles nous sommes confrontés depuis le début du mois de février, nous avons dû renforcer le plan de sauvegarde de l’emploi que vous avez unanimement soutenu. Ce renforcement des dispositifs prolonge jusqu’au 30 juin la période exceptionnelle au cours de laquelle le DIESE et le DESETI peuvent encore être sollicités.

Je vous rappelle que l’ensemble de ces mesures permettent de couvrir un large public : salariés en réduction du temps de travail, travailleurs indépendants, licenciés économiques, foyer sans aucun revenu.

Votre assemblée aura également à débattre d’un projet de loi visant à la création de structures d'insertion sociale par l'activité économique.

Ces entités permettront de prendre en charge les publics les plus éloignés de l'emploi en leur offrant la possibilité de bénéficier d'un contrat en échange de leur participation à une activité qui répond à l'intérêt général. Elles visent à garantir la cohésion sociale qui est essentielle en période crise. Le projet de loi du pays a fait l'objet d'une validation des acteurs concernés qui restait en attente de l'évolution des aides à l’insertion économique depuis plus de 10 ans.

Toujours pour les publics les plus fragilisés, le gouvernement vise à faciliter l’octroi des aides sociales par la mise en œuvre de la carte prépayée, Auti'a à titre d’expérimentation auprès de 500 familles de Tahiti et Moorea.  Ce dispositif doit permettre de restaurer plus d'autonomie auprès des familles en difficulté.

Aujourd’hui, la perspective de sortie de la crise repose sur quatre piliers :

* Le Plan de relance 2021-2023 qui a été approuvé par le Gouvernement et présenté dernièrement à l’APF,
* La poursuite voire l’intensification de la campagne de vaccination intensive à Tahiti mais aussi dans les iles,
* La prochaine réouverture des frontières.
* L’utilisation de l’épargne engrangée par les polynésiens durant cette crise via la consommation et l’investissement des agents économiques.

En effet, sur la base des publications l’IEOM du mois de mars 2021, il ressort que les dépôts collectés par le système bancaire bondissent de 110 milliards, soit + 18,6 % en un an, pour s’établir à 631 Mds de XPF à fin 2020.

Cette envolée des dépôts locaux combinés à la politique monétaire volontariste de l’IEOM donne des capacités d’intervention accrue aux banques pour financer des investissements.

Dans ce contexte, j’appelle les banques à soutenir nos entreprises et les ménages dans leurs projets.

Dans un climat de confiance rétabli, l’utilisation de ces ressources financières importantes, sera bien utile pour accompagner le plan de relance du Pays dont le montant avoisine 78,4 Mds de XPF.

Ainsi, l’attitude citoyenne des polynésiennes et des polynésiens qui, en consommant et investissant local, va aussi contribuer à favoriser la reprise de la croissance économique.

Le temps que ces mesures portent leurs fruits, il sera nécessaire de préserver les emplois existants, d’accompagner les salariés qui pourraient le perdre et d’aider les nombreux jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

Dans ce contexte où le marché du travail est aujourd’hui contraint, nous mettrons également en œuvre la loi du Pays relative à la promotion et à la protection de l’emploi local promulguée en novembre 2019. La crise sanitaire survenue début 2020 n’a pas permis d’engager sa mise en œuvre, la priorité ayant été donnée à la gestion de la crise économique et sociale.

Enfin, la mise en œuvre des dispositifs de protection de l’emploi local prévus par la loi, nécessitera des étapes préalables que nous engageons sans tarder.

Dès le mois prochain, nous créerons la commission consultative tripartite de l’emploi local (CCTEL), composée de représentants du Pays et de représentants, en nombre égal, des organisations syndicales représentatives des salariés, d’une part, et des organisations syndicales représentatives des employeurs, d’autre part. Puis la mise en place de l’observatoire de l’emploi au sein du SEFI, sera une étape incontournable pour permettre le fonctionnement de cette commission.

Parallèlement, pour accompagner la relance économique, une refonte de la politique de l’emploi a été amorcée. Elle s’appuie sur un nécessaire bilan de performance des dispositifs d’aide à l’emploi et leur réforme.

Le chantier de la modernisation du code du travail fait par ailleurs l’objet depuis quelques semaines de rencontres entre le ministère du travail et les organisations patronales et de salariés.

En 2020, la crise sanitaire a révélé avec encore plus d’acuité, l’efficience de la formation professionnelle, notamment en termes d’accompagnement des victimes de licenciements économiques.

La formation professionnelle apporte de l’employabilité à un demandeur d’emploi, elle permet également la montée en compétences des salariés.

Le CFPA, principal bras armé du Pays en matière de formation professionnelle répond aux enjeux du moment en élargissant sa carte de formation, en s’adaptant au marché du travail et en sortant de ses murs pour aller au plus près des demandeurs.

Le secteur touristique mérite également une mobilisation de tous nos moyens pour sortir du marasme dans lequel il se trouve.

Avec une chute de la fréquentation sur le premier trimestre 2021, encore plus lourde qu’en 2020, je l’ai dit, la fermeture des frontières que nous connaissons depuis le début du mois de février ne peut pas durer au-delà de 3 mois.

Les professionnels du tourisme se sont également fortement mobilisés ces dernières semaines pour demander cette réouverture de nos frontières au tourisme international afin de sauver les emplois, les entreprises, ainsi que la haute saison des mois à venir.

J’ai eu l’occasion de discuter du sujet au plus haut niveau à Paris lors de mon récent déplacement. Le Président de la République a été sensible à mes arguments et il a reconnu la pertinence de notre protocole sanitaire.

Il a compris que l’accélération du programme de vaccination en Polynésie est un élément clé de protection de la population mais aussi de la réouverture. Elle vise à nous amener le plus rapidement possible vers l’immunité collective que nous appelons tous de nos vœux. Grâce à son appui, 15.000 doses de vaccins nous seront livrées désormais chaque semaine.

Nous bénéficierons de l’appui des forces armées pour mener à bien cette campagne de vaccination, et particulièrement dans les îles les plus difficiles d’accès. Je remercie l’amiral pour cette proposition.

Nous travaillons actuellement avec le ministère des outremers sur les mesures à mettre en place afin de permettre la réouverture.

Les protocoles d’entrée et de séjour des voyageurs que nous proposons seront différents en fonction de l’état sanitaire du passager ; le test RT-PCR avant départ restant d’actualité.

Comme vous le savez, afin de rassurer les marchés émetteurs dans le cadre de la réouverture du ciel, nous avons demandé la certification « Safe travels » au conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC). J’ai le plaisir de vous annoncer que nous avons obtenu mardi cette labélisation qui vient optimiser nos efforts de reprise de l’activité touristique.

Le tourisme est central pour notre économie. Il est notre premier vecteur de richesses provenant de l’extérieur. Il représentait, ces dernières années, plus de 80% de nos ressources propres.

Même si, comme le traduit le plan de relance que nous vous avons présenté, nous devons renforcer à la fois nos économies bleue et verte, regagner des parts en faveur de l’autonomie alimentaire, et dépendre moins également de l’extérieur sur le plan énergétique, il est indispensable de renforcer toutes nos ressources propres, tout ce que nous pouvons exporter comme biens et comme services.

Nous devons donc, en responsabilité, assurer la sauvegarde des outils, des infrastructures touristiques, l’accompagnement des professionnels pour la reprise tant attendue et redémarrer, structurer le tourisme de demain.

Dans cette perspective, outre les aides mises en place, la stimulation du marché intérieur est également cruciale pour les prochains mois. Ce pourquoi le dispositif Titeti A’ia a été conçu notamment. Il est déjà actif et son application commence le 15 avril.

En accompagnement de cette mesure, les salons du tourisme d’intérieur, qu’ils soient en distanciel ou physiques, seront de nouveau organisés afin de soutenir les acteurs du tourisme notamment dans les îles.

L’avenir de nos opérateurs stratégiques, notamment de Air Tahiti Nui, est aussi un motif de préoccupation. En raison de la fermeture des frontières et de l’arrêt des activités touristiques, la situation financière dans laquelle se trouve la compagnie est particulièrement préoccupante.

A l’instar des autres compagnies nationales, qui sont pour la majorité d’entre elles dans la même situation, une action combinée et forte de l’Etat et du Pays est nécessaire.

La baisse du chiffre d’affaires est de l’ordre de 75 % comparée à la situation d’avant l’épidémie. La société a donc été déjà très fragilisée tout au long de l’année 2020. La trésorerie disponible qui s’élevait à 13 milliards XPF à fin 2019, a été en grande partie consommée en 2020 et finira par s’épuiser en 2021.

ATN a pu tenir le coup grâce au Prêt Garanti par l’Etat contracté à hauteur de 8 Mds XPF et à l’avance en compte courant de 2 Mds XPF qui lui a été accordé par le Pays.

La fermeture des frontières décidée au début du mois de février dernier a aggravé encore plus sévèrement la situation financière de Air Tahiti Nui sachant que l’impact direct de cette décision sur le compte de résultat de la société sera de l’ordre de - 4,5 Mds XPF pour 2021.

Désormais, la pérennité de notre compagnie aérienne internationale nécessite l’intervention financière vitale des pouvoirs publics.

La Polynésie, actionnaire principal de la société a beaucoup soutenu financièrement Air Tahiti Nui durant l’année 2020, au travers d’une avance en compte courant de 2 Mds de XPF et de la mesure de soutien à l’emploi DIÈSE qui a déjà couté quelques centaines de millions XPF.

Notre Pays va nécessairement atteindre en 2021 ses capacités maximales d’intervention en faveur de la société et c’est dans ce sens que nous nous tournons vers l’Etat afin qu’il vienne soutenir, à nos côtés, notre compagnie au Tiare selon un plan de restructuration financière élaboré en concertation avec la direction de la compagnie, le Pays et le Haut-commissariat.

A cet égard, le Président Macron qui a bien compris la situation difficile dans laquelle se trouve Air Tahiti Nui, a exprimé sa bienveillante attention pour déployer les outils de l’Etat. Notre Ministre de l’économie et des finances a pris contact avec le Comité Interministériel de la Restructuration Industrielle, le CIRI, du ministère des finances à Bercy.

Puis, répondant à une question de notre Sénateur Teva ROHFRITSCH, M. Bruno LEMAIRE, ministre des finances, a reconfirmé hier soir encore devant les élus de la haute assemblée, la volonté de l’Etat d’accompagner la compagnie ATN.

Ainsi, grâce à cette écoute positive, la direction de Air Tahiti Nui adressera prochainement auprès des autorités concernées, nos demandes d’accompagnement.

Comme pour l’ensemble du secteur, la meilleure solution de préservation de la compagnie est la reprise de l’activité aérienne.

Le Pays a su innover en juillet dernier avec la mise en place de protocoles sanitaires et conditions d’entrée et de séjour qui ont été salués par l’ensemble des opérateurs touristiques locaux et étrangers.

Ceux-ci ont d’ailleurs inspiré nos voisins du Pacifique et d’autres destinations balnéaires. Nous les adaptons en fonction de l’évolution de la situation sanitaire locale et mondiale.

\*\*\*

Sur le plan purement sanitaire, la mobilisation des hommes et des moyens a été intense. Et je souhaite devant vous remercier chaleureusement tous ceux qui se sont impliqués, parfois dans des conditions difficiles et jusqu’au bout de leurs forces, pour combattre ce fléau.

Dès le 22 mars 2020, une cellule de crise COVID 19, placée sous l’autorité du ministère de la santé, a été mise en place.

C’est ainsi que cette cellule, si elle était composée pour l’essentiel de personnels de la direction de la santé publique et de l’ARASS, a été complétée par des agents de divers services du Pays et établissements, mais également par des prestataires divers et des personnes de la société civile volontaires. Tout le monde s’est mobilisé, sans compter ses heures.

Outre la mise en place de la cellule COVID-19, pour répondre à la charge de travail accrue, très vite, le soutien des autres départements de la direction de la santé s’est avéré nécessaire.

Certaines missions de cette direction et de l’ARASS ont été suspendues et les agents ont été réaffectés, partiellement ou complètement, aux missions du bureau de veille sanitaire pour : la gestion des cas confirmés, les enquêtes autour des cas confirmés, le suivi des sujets contacts, la surveillance à l’entrée de la Polynésie française par voie aérienne et maritime.

La gestion des stocks des produits de santé, l’adaptation de l’offre de soin, la distribution des équipements de protection individuelle (masques, blouses, …), l’armement par le pays de vols dans un contexte d’embargo et d’arrêt total des vols internationaux et domestiques, ont consommé un nombre considérable d’énergies.

Au pic épidémique, étalé sur la totalité du mois de novembre 2020, plus de 100 patients étaient hospitalisés simultanément au CHPf pour Covid-19, dont 25 en réanimation.

L’extrême tension sur les lits de réanimation (35 lits environ occupés en permanence par des patients « Covid » et « non Covid » alors que le service de réanimation dispose habituellement de 18 lits) a nécessité la mobilisation par l’Etat de la réserve sanitaire.

La participation de l’ILM à la gestion de crise COVID-19 tout au long de l’année 2020, puis depuis le début de l’année 2021, a nécessité l’implication directe de plusieurs services de l’établissement, en particulier, le laboratoire d’analyse de biologie médicale, le laboratoire de recherche sur les maladies infectieuses à transmission vectorielle, le service des ressources humaines, le service des achats et gestion des stocks ainsi que le service financier.

La crise a conduit à une progression globale d’activité du laboratoire d’analyses de +62% sur l’année 2020 avec 106.500 dossiers contre 65.600 en 2019. La part Covid représente 22.453 prélèvements, 57.328 tests PCR et 5.225 tests antigéniques.

\*\*\*

La fermeture des frontières nous a également montré qu’il fallait accélérer notre mutation agricole pour tendre vers la sécurité alimentaire.

Je remercie l’ensemble des groupes politiques de notre Assemblée pour la validation unanime du schéma directeur agricole polynésien des 10 années à venir.

Sa mise en œuvre est déjà en route et comme vous avez pu le constater lors de l’examen du budget primitif 2021 du Pays, les moyens alloués à ce secteur depuis maintenant 3 ans sont restés à la hauteur des enjeux et de la consolidation des filières agricoles.

Les initiatives sont de plus en plus médiatisées et nos jeunes sont mis en avant par la presse.

Il nous faut poursuivre nos efforts afin d’inverser la tendance de la balance commerciale de notre Pays et diminuer l’importation des produits que nous sommes capables de produire.

C’est dans ce contexte que j’ai demandé au vice-président et au ministre de l’Economie d’arrêter les importations de lait de coco en boites et de l’eau de coco en bouteilles, mais aussi du Panga en filets pour soutenir nos producteurs locaux et laisser place à nos filières d’agro-transformation.

En effet, la période économique difficile que nous connaissons actuellement doit nous amener à soutenir autant que possible nos productions locales et renforcer leur résilience.

Ainsi, la récente loi sur « les marchés réservés » tient à la volonté du Pays de favoriser l’écoulement des produits locaux dans les cantines scolaires. C’est un outil innovant qui vise à donner une garantie certaine à nos producteurs locaux l’écoulement de leur production.

Très prochainement, une nouvelle loi visant à promouvoir les produits locaux dans les cantines scolaires sera soumise à votre assemblée. Celle-ci prévoit que les repas servis dans le cadre de la restauration collective des écoles, des collèges et des lycées, devront comporter une part prépondérante de produits locaux.

Enfin, un projet de loi de Pays pour lutter contre le gaspillage alimentaire sera présenté prochainement au Conseil des ministres. Ce texte permettra la création d'une banque alimentaire, en charge de la collecte et de la distribution des dons alimentaires auprès des organismes œuvrant en faveur des plus démunis, les épiceries solidaires notamment.

Concernant l’économie bleue, et plus particulièrement le secteur de la pêche hauturière, mon gouvernement poursuit sa stratégie d’entrée en flotte progressive des navires de pêche polynésiens avec la délivrance d’ici la fin du mois d’une douzaine de nouvelles licences ouvrant droit à la défiscalisation permettant leur construction dans les chantiers locaux et des perspectives de recrutement de 5 à 6 marins par navires minimum.

Je tiens à saluer les acteurs de cette filière qui ont su montrer leur solidarité dans cette nouvelle suspension des vols internationaux. Ils ont pu exporter leur poisson. Ce sont ainsi plus de 40 tonnes de thons frais en 2 vols qui ont pu décoller courant mars grâce à la réactivité de mareyeurs. Un vol pour le mois d’avril est d’ores et déjà planifié pour une quantité de 20 tonnes.

Pour la perliculture, et suite aux Conseils de la perliculture réunis en urgence en décembre et en février, nous avons décidé de lancer un programme de nettoyage de nos lagons et de gestion des déchets perlicoles.

J’ai demandé à nos services de se rapprocher des comités de gestion de chaque île perlicole afin d’identifier les moyens nécessaires et de déterminer des sites de stockage de déchets avant leur rapatriement sur Tahiti. L’objectif à long terme pour cette filière est de valoriser davantage « la Perle de Tahiti » avec un label « éco-responsable » respectueuse de l’environnement.

S’agissant de la formation maritime, les formations seront fortement délocalisées pour 2021 afin de tenir compte des difficultés de nos jeunes qui viennent des îles de supporter à leurs frais des coûts liés au déplacement et au logement.

Ainsi, une formation au Certificat de pilote lagonaire débute ce jour même sur Bora-Bora. Elle sera suivie d’une formation sur Rurutu programmée pour le mois de mai, suivie de Makemo, puis d’une formation au Brevet de Capitaine de Pêche Côtière sur Nuku-Hiva.

Au titre des affaires foncières, nos efforts se sont portés ces dernières années, sur la mise en place de dispositifs favorisant le retour des polynésiens sur leur terre.

Au mois de février de cette année, vous avez adopté à l’unanimité, la modification du code de procédure civile qui précise les mesures règlementaires nécessaires à la mise en œuvre de partage par souche par le tribunal foncier.

Cette mesure forte était attendue depuis plus de 30 ans. L’état des indivisions dans notre Pays constituées de centaines de personnes sur plusieurs décennies rendait impossible le partage par tête. Désormais, le partage par souche permet qu’un membre d’une souche représente l’ensemble de celle-ci devant le juge.

Cet outil, associé à la possibilité pour les notaires depuis 2019 de procéder à des partages à l’amiable à la majorité qualifiée, favorisera la sortie de l’indivision des terres et le retour des populations sur ces dernières.

En effet, nos polynésiens, bloqués par la règle de l’unanimité de tous les indivisaires ne pouvaient en cas de désaccord que recourir au partage judiciaire.

Néanmoins, il est important de rappeler que ces deux outils ne sont applicables que jusqu’au 31 décembre 2028. Aussi, une campagne d’information va être lancée pour toucher un maximum de notre population.

Tous les outils réglementaires mis en place ces dernières années ont entrainé une forte augmentation de la fréquentation du guichet de la direction des affaires foncières. Ainsi, malgré le confinement et les restrictions liées à la pandémie que nous connaissons, le nombre de personnes accueillies à la DAF est passé de 34.000 en 2019 à près de 42.000 en 2020.

Face à cet afflux, la DAF ouvre ses portes dès 6h30 afin d’offrir aux usagers une amplitude horaire plus large d’accès au service s’inscrivant ainsi dans une démarche de qualité du service public centrée sur « l’usager ».

Enfin, l’accès et la préservation de notre patrimoine foncier sont des enjeux majeurs. La spéculation immobilière générée par des investissements immobiliers de personnes non-résidentes sur notre territoire participe à la flambée des prix.

Aussi, nous reviendrons prochainement devant vous pour soumettre à votre approbation un texte visant à encadrer la vente des biens aux personnes non-résidentes.

\*\*\*

J’évoquais à l’instant la démarche qualité du service public. La modernisation de l’administration est un axe prioritaire souhaité par le gouvernement pour cette mandature. Cette thématique a été un des points du séminaire gouvernemental de février 2021 et une feuille de route a été clairement assignée aux chefs de service.

En effet, il nous faut des services plus performants, plus économes, plus accessibles, plus rapides pour améliorer la satisfaction des usagers qu’ils soient particuliers ou professionnels, de Tahiti ou des archipels.

Les maitres mots de cette démarche sont *« confiance et exemplarité ».* Retrouver la confiance des polynésiens envers un service public qui doit gagner en exemplarité.

Mais soyez sûrs que ce ne sont pas que des mots. En effet, lors du séminaire intitulé « faire simple », rassemblant chefs de services de l’administration et organisé par le ministère de l’éducation, de la modernisation de l’administration en charge du numérique, il a été demandé à chaque service de s’engager jusqu’en 2022 sur des mesures concrètes de simplification administrative.

Ainsi, ce sont 126 engagements pris par les services qui doivent être réalisés avant le 30 juin 2021 et plus de 900 mesures avant la fin de la mandature. Un baromètre de la simplification administrative sera publié pour que les avancées soit visibles de tous.

Ces engagements concernent prioritairement un impact concret pour les usagers des services publics mais aussi pour l’administration elle-même par un travail inter-services plus efficient et une simplification des multiples commissions qui retardent trop souvent le processus de décision.

Les principales actions concernent le numérique, la dématérialisation, la mise en place de maison de service public dans les archipels éloignés, l’amélioration de l’information notamment bilingue, la révision des horaires d’ouverture des services ainsi que la réduction des délais de traitement des dossiers des particuliers mais aussi des dossiers des professionnels essentiels pour la relance de notre économie.

Vous l’aurez compris, cette exigence de modernisation administrative implique une accélération de notre politique du numérique. Le plan de relance répond à cette exigence en programmant des investissements lourds dans la mise en œuvre d’un réseau très haut débit de l’administration sur l’ensemble du territoire.

Ce réseau permettra de développer non seulement un espace de convergence des activités économiques dédiées au numérique et à la digitalisation mais aussi des outils comme un cloud-hybride et un open data assurant l’autonomie du Pays en matière de pilotage numérique. La crise sanitaire nous a montré que cette autonomie est une priorité absolue.

Ce développement du numérique doit aussi servir l’éducation. En effet, les assises du numérique éducatif des 25, 26 et 27 mars derniers, organisées en 100% distanciel par le ministère de l’éducation, ont mis en exergue l’urgence de mettre en œuvre un environnement numérique du travail ouvert aux élèves, parents et aux professionnels de l’éducation, notamment les enseignants.

Plusieurs expérimentations existent déjà dans des établissements scolaires et un espace numérique de travail (ENT) 1er et 2nd degrés sera lancé dans un bassin de formation dès la rentrée 2021 pour être ensuite généralisé.

D’autres avancées vont continuer de se développer, notamment dans le télé-enseignement déjà en place entre Rangiroa et Tahiti, entre Fakarava et Tahiti, pour permettre, en cycle 3, de maintenir nos enfants en classe de 6ème dans leur île d’origine.

Nous attendons dans les jours qui viennent le résultat de la candidature de la Polynésie française portée par le ministère de l’Education, l’Université et le Vice-rectorat pour l’ouverture de « Campus connectés », rebaptisés « archipels connectés », dans chacun de nos 5 archipels.

Il s’agit de rendre accessible plus facilement à notre population les formations initiales et continues de l’enseignement supérieur.

Le numérique doit cependant rester un outil de facilitation des apprentissages et de lutte contre la fracture géographique. Ce n’est pas une fin en soi. L’objectif n’est pas le 100% numérique.

Ainsi, face à cette crise sanitaire, il faut renforcer la sécurisation des parcours des élèves. Les taux d’absentéisme restent encore au-dessus des moyennes observées les années précédentes.

La création d’un observatoire de la persévérance scolaire en partenariat avec le Vice-rectorat, le renforcement du partenariat avec les Tavana dans l’accompagnement des pré-décrocheurs et des décrocheurs, le soutien renouvelé à la mission de lutte contre le décrochage scolaire, doivent permettre de retrouver une situation normale de scolarisation de nos enfants dès la crise terminée.

Je rappelle qu’à la différence de nombreux pays, nous avons pu laisser ouverts les établissements scolaires, ce qui a permis de maintenir le lien essentiel des jeunes et des familles avec l’école.

Favoriser la persévérance scolaire, c’est aussi offrir aux jeunes des formations adaptées à leurs compétences et aux besoins du Pays.

Le premier schéma directeur des formations 2015-2020 avait permis non seulement de développer des diplômes tels que les certificats polynésiens d’aptitude professionnelle et les certificats polynésiens des métiers d’art préparés dans les CETAD et au CMA, mais aussi d’ouvrir des classes préparatoires aux grandes écoles et des BTS afin d’offrir plus de places aux jeunes bacheliers sur notre fenua.

Le schéma directeur des formations 2021-2025 qui est en cours d’élaboration avec de nombreux partenaires (UPF, Vice-rectorat, Enseignement agricole, SEFI…) continuera dans cette voie pour offrir des formations dont le Pays a besoin et adaptées à tous nos jeunes quelles que soient leurs aptitudes et leurs origines sociales.

Nous souhaitons aussi inscrire dans le marbre les avancées des dispositifs innovants en matière d’éducation.

Ainsi, nous vous proposerons dans quelques semaines deux lois de pays, une sur l’obligation scolaire dès l’âge de trois ans et sur l’instruction dans la famille ; une autre sur le développement et la pérennisation de la promotion des langues polynésiennes et des classes bilingues de la maternelle au lycée.

\*\*\*

En matière de logement, le nombre total d’autorisations délivrées en 2020 a connu une légère diminution (-9.2 %) par rapport à 2019, en raison de la crise sanitaire. Ce constat est contrebalancé par un niveau de certificats de conformités délivrés jamais atteint. On constate ainsi en 2020 une augmentation de 16,1 % des délivrances de certificats de conformité.

Dans ce contexte de maintien à un niveau élevé du secteur de la construction, les missions de construction du service de l’urbanisme et du centre d’hygiène et de salubrité publique ont été regroupés au 1er janvier 2021 au sein d’une nouvelle Direction de la Construction et de l’Aménagement (DCA).

Cette fusion opérationnelle contribuera à fluidifier l’instruction des autorisations de construire, faciliter la coordination des instructions, et réduire les délais d’instruction, tant aux îles du Vent que dans les archipels des Tuamotu Gambier, des Australes, des îles du Vent, et des Marquises.

Cette restructuration appelle une simplification de la règlementation relative à l’acte de construire.

Un premier travail a été présenté récemment au Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC), et sera présenté prochainement à votre assemblée. Cette première étape de simplification consiste à faire évoluer le permis de terrassement en un permis d’aménager : le permis d’aménager vient remplacer l’ancien permis de terrasser limité à 60 m3 de matériaux. Ce seuil sera rehaussé à 1000 m3, et bien sera bien évidemment assorti des prescriptions nécessaires pour garantir la protection de l’environnement.

Au-delà de cette simplification règlementaire, la Direction de la Construction et de l’Aménagement est engagée dans un processus de dématérialisation complète de l’instruction des permis de construire, qui simplifiera considérablement la procédure, tant pour les usagers, que pour les communes et l’administration.

Concernant le transport aérien interinsulaire et suite à l’appel à candidature que nous avons lancé, nous sommes actuellement en phase d’analyse des candidatures et des offres. Les négociations  seront entamées dès le 28 avril.

Le Conseil des ministres se prononcera sur le choix du délégataire dans sa séance du 2 juin. Enfin, la convention sera signée le 15 juin.

Concernant les transports terrestres, une antenne de la Direction des transports terrestres sera ouverte à Taravao dans l’optique d’un rapprochement de l’administration auprès de ses usagers résidant à la presqu’île. Certaines démarches concernant la direction des transports terrestres pourront ainsi être réalisées directement sur site, évitant ainsi des déplacements sur Papeete.

Parallèlement, le service s’est engagé sur la dématérialisation et la simplification des principales démarches administratives : A Fa’a ‘ohie te ohipa no te Piha toro’a Utara’a na te Fenua (#FaireSimple).

La modernisation des réglementations relatives aux activités de transport concernera les transports touristiques en cohérence avec la stratégie *Fariiraa Manihini (FM 2025), ainsi que la* dématérialisation des sessions d’examen dans les archipels pour qualifier d’un titre les professionnels des îles (Attestation de qualification professionnelle - AQP).

La réforme de l’organisation du contrôle médical apportera également une simplification avec la possibilité de s’adresser à un médecin agréé plutôt que d’avoir un recours systématique au CHPF.

Concernant les transports en commun, plusieurs études vont être lancées concernant la simplification de la tarification, les nouveaux mobiliers urbains dédiés au transport public et la mobilité dans le cadre des épreuves de surf des Jeux olympiques de Paris 2024 à Teahupoo.

\*\*\*

Avant de conclure, je souhaite évoquer avec vous trois sujets sur lesquels j’ai échangé à Paris avec le Président de la République et le Premier ministre.

Devant vous, j’ai souhaité qu’un véritable débat s’engage sur les conséquences des essais nucléaires.

Après la parution du livre « Toxique », un doute est apparu. Cela jette un trouble énorme dans les esprits et risque d’anéantir tout ce qui a pu être fait ou acquis ces 10 dernières années.

La demande de « vérité et de justice » est spontanément apparue dans tous les esprits des Polynésiens. C’est cette quête que j’ai soumis au Président de la République et qui a répondu favorablement en proposant une Table ronde de haut niveau. Elle sera lancée dès le mois de juin prochain à Paris par le Président de la République lui-même.

Il m’a affirmé qu’il est aussi désireux de la vérité et de la justice sur ce sujet. Et enfin, les conclusions de cette table ronde de haut niveau serviront de feuille de route de travail et d’action sur le dossier nucléaire.

Le Président Macron a également accepté que lui et moi, nommions chacun un animateur-coordonnateur de la Table ronde.

Ce sera ainsi un binôme qui aura la charge technique et concertée de cette opération. Le coordonnateur nommé par le Président Macron sera basé à Paris et celui nommé par moi sera basé à Tahiti. Cette personne devra être une personne immédiatement disponible et immédiatement opérationnelle. Elle animera une équipe dédiée à cette préparation, localement.

Le deuxième sujet abordé avec le Premier ministre concerne la convention santé-solidarité.

De 2015 à 2020, l’Etat a versé chaque année 1,4 milliard de francs, soit près de 5% du régime de solidarité de Polynésie française - RSPF. Aujourd’hui, le régime est revenu à l’équilibre.

Ainsi, un nouveau projet de convention santé-solidarité doit être établi pour prendre en compte de nouvelles problématiques sanitaires que sont la dépendance, les évacuations sanitaires internes et les équipements médicaux.

A cet égard, le Premier Ministre a donné mandat au Haut-commissaire pour finaliser le projet de nouvelle convention santé solidarité 2021-2025, et qui devrait amener l’Etat à soutenir notre PSG à hauteur de 14 millions d’euros co-financés par les ministères des outre-mer et de la santé. Nous espérons pouvoir signer cette convention à la fin de ce mois d’avril.

J’ai également négocié à Paris un volet numéro 3 du contrat de développement et de transformation, baptisé « accord territorial de relance ».

Il s’agit concrètement, d’une part, d’organiser en Polynésie les dispositifs nationaux au travers d’appels à projets, notamment sur le tourisme durable ou l’économie circulaire. D’autre part, ce contrat prévoit que l’Etat injectera 430 millions dans notre économie pour la rénovation de ses bâtiments et 211,5 millions pour les bâtiments des communes.

Une autre enveloppe de 226 millions est débloquée et j’ai souhaité qu’elle soit affectée à la rénovation de nos logements étudiants. Enfin, des fonds pour des appuis sectoriels sont également prévus pour la culture et l’environnement.

Ce sont donc plus de 860 millions qui seront injectés dans l’économie locale, principalement pour soutenir les corps de métiers du bâtiment.

Ce volet sera signé d’ici la fin du mois avec le Haut-commissaire, après finalisation du support conventionnel par nos équipes.

\*\*\*

Enfin, j’ai échangé avec le Président Macron sur son déplacement en Polynésie qui était initialement prévu au mois de mai. J’ai suggéré au Président de la République de décaler sa visite officielle à la fin du mois d’août 2021.

La situation sanitaire préoccupante de la métropole ne permettrait pas au Président Macron d’effectuer une visite en Polynésie d’une manière sereine, populaire et chaleureuse.

Il visitera un atoll et une île des Marquises. Culture, résilience environnementale, résilience économique devront être les thématiques fortes de sa visite officielle. Que ce soit sur le nucléaire, sur la biodiversité, sur le climat, sur l’économie, ensemble, nous voudrions, que ces grands sujets soient abordés sous un angle d’avenir.

\*\*\*

Mes chers amis, au cours de cette année difficile, votre gouvernement a tout mis en œuvre pour éviter que la crise sanitaire et économique ne vire à la crise sociale de grande ampleur. Nous avons mobilisé, avec le soutien de l’Etat, tous les moyens disponibles.

Les aides de l’État et du Pays ont donc joué leur rôle d’amortisseurs et ont limité la casse. Toutefois, ce degré élevé d’intervention publique dans l’économie ne doit pas éluder la question qui se présente à nous : quelle sera la situation de ces entreprises après l’arrêt de ces mesures temporaires ?

Fragilisées et regardant l’avenir avec incertitude, ces entreprises pourraient faire le choix de sacrifier le développement au profit de la pérennité. Les perspectives d’investissement privé risquent donc de se dégrader rapidement. C’est la raison pour laquelle nous avons mis en place le plan de relance 2021-2023 qui consacre des crédits conséquents au soutien de l’activité économique.

Nous avons confiance dans le redémarrage de notre économie avec la réouverture prochaine des frontières, et nous nous donnons là encore les moyens d’accompagner cette relance.

Mais comme vous l’aurez compris en écoutant mes propos, nous avons ouvert un nouveau chantier important au cours de cette période, celui de la simplification administrative. Des démarches sporadiques avaient déjà été entreprises, mais désormais nous visons la généralisation de la simplification des procédures, ce qui correspond non seulement à nos engagements électoraux mais surtout aux aspirations des citoyens et des usagers du service public.

Je vous remercie de votre attention.